

FINANCES

- 1 – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2021

ADMINISTRATION

- 2 – Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- 3 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre.
- 4 – Délégations données au Président et au Vice-Président.

MARCHES PUBLICS

- 5 – Marché Passagers des villes

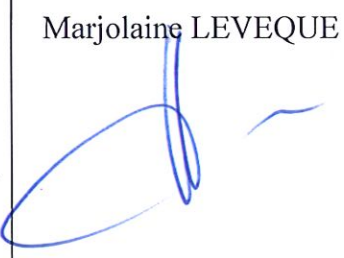

AFFAIRES JURIDIQUES :

- 6 – Bail précaire buvette du Col

SUBVENTIONS

- 7 – Dossier de demande de subvention travaux eau potable plan de relance Agence de l'eau

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Approuvé par Le Président Johann RAVAILLER  	Vérifié par Le secrétaire de séance Marjolaine LEVEQUE 	Contrôlé par Le Directeur Patrice BONNAZ  	Etabli par : Patrice BONNAZ 
--	---	--	---

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : A définir

	NOMS	TEL.	MAIL	C	P	A	E	D
<u>COMITE</u>	Johann RAVAILLER Président Maire de Magland		johann.ravaiiler@magland.fr	✓	✓			✓
	Jean-Paul CONSTANT Vice-président Maire Arâches-la-Frasse		Jp.constant13@gmail.com	✓	✓			✓
	Rozenn DURAND Elue Arâches		rozenn.durand@laposte.net	✓	✓			✓
	Peter JULES Elu Arâches		jules.peter@hotmail.fr	✓			✓	✓
	Marjolaine LEVEQUE Elue Arâches		marjolaine.leveque.ml@gmail.com	✓	✓			✓
	Inès NAVILLOD Elue Arâches		ines.navillod@yahoo.fr	✓	✓			
	Julien DELEMONTX Suppléant Elu Arâches		julien.delemontx.mairie@gmail.com	✓	✓			✓
	Gwenaël RUAU Suppléant Elu Arâches		gw.ruau@gmail.com	✓			✓	✓
	Laurène CAULFUTY Elue Magland		laurene.caulfuty@magland.fr	✓	✓			✓
	Stéphanie FERRAND Elu Magland		s.ferrand74@gmail.com	✓	✓			✓
	Kader KHADRAOUI Elu Magland		kader.khadraoui@magland.fr	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Elue Magland		jeanne.vauthay@magland.fr	✓	✓			✓
	Sophie DEPOISIER Suppléante Elue Magland		sophiedepoisier9@gmail.com	✓			✓	✓
	Sabine TOUNA Suppléante Elue Magland		tounasab@gmail.com	✓	✓			✓
<u>SIF</u>	Patrice BONNAZ Directeur	06.89.95.47.25	pbonnaz@flaine.com	✓	✓			✓
	Geoffrey BIEVRE Services techniques	06.89.95.47.16	service.technique@flaine.com					✓
	Sabrina BOULANGER Responsable administratif	04.50.90.82.75	s.boulanger@flaine.com	✓				✓

C : Convoqué

P : Présent

A : Absent

E : Excusé

D : Diffusion

L'an deux mille vingt et un, le 4 février à 19h00,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Mont Favv commune d'Arâches la Frasse, sous la présidence de Johann RAVAILLER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Marjolaine LEVEQUE est désignée par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1 FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DE L'EAU, BUDGET ANNEXE DROITS DE STATIONNEMENT

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président expose à l'assemblée que, dans le cas du Syndicat Intercommunal de Flaine, le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Compte tenu de l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- Jusqu'à adoption des budgets (principal et annexes), sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
20 - Immobilisations incorporelles	33 400,00 €	8 350 €
21 – Immobilisations corporelles	2 139 520,23 €	534 880 €
23 – Immobilisations en cours	0 000,00 €	0,00 €

Budget annexe de l'eau :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	25 000 €
21 – Immobilisations corporelles	200 000,00 €	50 000 €
23 – Immobilisations en cours	614 728,52 €	153 682 €

Budget annexe droits de stationnement :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
21 – Immobilisations corporelles	431 829,17 €	107 957 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise M. Le Président à :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- En anticipation sur le vote des budgets primitifs 2021 (principal et annexes), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2021, à savoir :

↳ Budget Principal

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2020 : 2 172 920,23 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 : 543 230 €

↳ Budget Annexe Eau

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2020 : 914 728,52 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 : 228 682 €

↳ Budget Annexe Droits de stationnement

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2020 : 431 829,17 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 : 107 957 €

RAPPORT N° 2
ADMINISTRATION
COMMISSION DE DSP
 Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Suite aux observations de la sous-préfecture, la délibération n°2020_012 du 18 juin 2020 est retirée.

Le Président rappelle que le Comité syndical par délibérations du 10 juillet 2013, s'est prononcé sur le principe de délégation de service public pour les services de l'eau potable et du chauffage urbain.

Le Président propose qu'une Commission de délégation de service public soit désignée pour l'analyse des candidatures et des offres dans le cadre des procédures de délégation de service public pour les services publics de l'eau potable et du chauffage urbain.

Le Comité syndical après avoir délibéré sur les modalités de dépôt des listes, décide de procéder à l'élection des membres de la CDSP pour les DSP eau potable et chauffage urbain, Constate qu'une liste constituée en vue de l'élection des membres de la Commission prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération fixant les conditions de dépôt des listes.

Une liste comportant 5 titulaires et 3 suppléants a été déposée. Liste candidate :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
CAUL-FUTY Laurène	

Le Comité syndical décide de procéder à l'élection des membres de la Commission au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Article D. 1411-3 du CGCT).

Après vote, la liste régulièrement déposée et enregistrée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants : 10
 Nombre de présents : 10
 Nombre de représentés : 10
 Nombre de suffrage exprimés : 10
 Nombre de suffrage pour : 10
 Nombre de suffrage contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Sont élus :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
CAUL-FUTY Laurène	

La Composition de la Commission de délégation de service public pour les délégations de services de publics de l'eau et chauffage urbain est ainsi constituée :

RAVAILLER Johann	Président
CONSTANT Jean-Paul	Vice-président - représentant
Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
Laurène CAUL-FUTY	

Le COMITE SYNDICAL valide l'élection des membres de la commission de DSP

RAPPORT N° 3
ADMINISTRATION
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
 Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Suite aux observations de la sous-préfecture, la délibération n°2020_013 du 18 juin 2020 est retirée.

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une liste comportant 5 titulaires et 3 suppléants a été déposée.

Liste candidate :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
CAUL-FUTY Laurène	

Le Comité syndical décide de procéder à l'élection des membres de la Commission au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Article D. 1411-3 du CGCT).

Après vote, la liste régulièrement déposée et enregistrée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants : 10
 Nombre de présents : 11
 Nombre de représentés : 10
 Nombre de suffrage exprimés : 10
 Nombre de suffrage pour : 10
 Nombre de suffrage contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Sont élus :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
CAUL-FUTY Laurène	

La Composition de la Commission d'appel d'offre est ainsi constituée :

RAVAILLER Johann	Président
CONSTANT Jean-Paul	Vice-président - représentant
Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
Laurène CAUL-FUTY	

Le COMITE SYNDICAL valide l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

**RAPPORT N° 4
ADMINISTRATION
DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT
Le rapporteur : Patrice BONNAZ**

Suite aux observations de la sous-préfecture, la délibération n°2020_015 du 18 juin 2020 est retirée.

Monsieur le Président présente les possibilités de délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président, prévues à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical délibère et :

Donne délégation des attributions de l'organe délibérant au Président, qui pourra subdéléguer au Vice-Président, pour la durée du mandat, des missions suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 40 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

16° D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat ;

21° D'exercer, au nom du Syndicat, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

Précise que le Président ou le Vice-Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

RAPPORT N° 5
MARCHE PUBLIC
MARCHE RUE DE FLAINE FORET PASSAGERS DES VILLES
Le rapporteur : Patrice BONNAZ

En 2011, le Syndicat a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Flaine Forêt. Le groupement Passager des ville – Artélia a été retenu pour exécuter cette mission.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux avait été estimée à 1 800 000 € HT. Le taux de rémunération de la mission a été fixé à 7.71 %. Suite aux études préliminaires et d'avant-projet, l'enveloppe estimative des travaux a été portée à 2 780 655 € HT.

Le Syndicat n'ayant pas les financements pour réaliser ces travaux, n'a pas souhaité poursuivre cette étude. Dès lors, le bureau d'étude réclame un dédommagement :

- En application de l'article 34.2.2.4 du CCAG-PI au titre d'indemnité de résiliation pour un montant de 8 789.92 € HT.
- Au titre du réajustement des honoraires de l'AVP suite à l'augmentation de l'enveloppe de travaux pour un montant de 13 624.30 € HT

A titre d'information, le Syndicat a essayé, tant bien que mal, de faire avancer ce dossier d'aménagement de la rue de Flaine Forêt. L'ensemble des études ont été réalisés en interne. Les montant de travaux engagé jusqu'ici ont été de l'ordre de 900 000 € HT réalisée en trois tranches successives. Pour finaliser l'aménagement, le carrefour d'entrée est estimé à 900 000 € HT également. L'enveloppe budgétaire initialement prévue semble être tenable.

Le Comité syndical se prononce en faveur du paiement de l'indemnité de résiliation de ce contrat, cependant il ne souhaite pas donner suite au réajustement des honoraires.

RAPPORT N° 6
CONVENTION
BAIL PRECAIRE BUVETTE DU COL
Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Thierry Percet n'a pas souhaité poursuivre l'aventure de la buvette du Col compte tenu de la crise sanitaire.

Trois repreneurs se sont positionner pour reprendre la gestion de la buvette cet hiver.

Le comité syndical décide d'attribuer la gestion de la buvette du Col à Gwenaël DURANT.

RAPPORT N° 7
SUBVENTION
PLAN DE RELANCE AGENCE DE L'EAU
Le rapporteur : Patrice BONNAZ

L'Agence de l'eau a mis en place un plan de relance pour les travaux d'eau potable dans les collectivités. Les maires des communes ont eu l'occasion de présenter leurs différents projets pour l'année 2021 au représentants de l'Agence de l'eau. Certains dossiers semblent éligibles aux aides. Un dossier de demande de subventions est en cours de réalisation et des appels d'offres sont en préparation.

Nous proposons de présenter un dossier concernant :

- Remplacements canalisation d'adduction entre le lac de Vernant et la station de pompage de Vernant avec reprise de l'adduction depuis le captage de Vernant (travaux initialement inclus dans les travaux du Lac de Vernant)
Pour un montant de 200 000 € HT
- Reprise canalisation distribution eau potable en galeries techniques
Pour un montant de 70 000 € HT
- Réfection prise d'eau de Véret
Pour un montant de 60 000 € HT

Soit une enveloppe globale de travaux de 330 000 € HT subventionnable à 50 %.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau pour ces travaux.

Fin de la séance 22h00